

Spécial « Centre National de Ski Nautique »

Bonjour,

Comme annoncé dans ma newsletter n° 114 du 27 août 2013, je vous communique dans ce flash info spécial « Centre National de Ski Nautique » :

- Les articles de Var Matin traitant de ce sujet :
 - Chiffre du Jour, Phrase du Jour et Image du Jour Edition Est-Var (30/07/13) ;
 - Inauguration du Centre International de Ski Nautique par le Prince Albert II de Monaco (31/07/13) ;
 - Drapeau rouge et lac agité (12/08/13) ;
- Quelques photos du site avec le changement de destination de « national » vers « international » avec le logo de la Fédération Monégasque de Ski Nautique ;
- Quelques éléments sur le Comité de Soutien et Défense au Centre National de Ski Nautique ;
- Un historique de ce dossier ainsi que quelques pièces retraçant des décisions du Conseil Municipal de Roquebrune-sur-Argens ou encore quelques photos « collectors ».

Bonne lecture ...

Bien à vous ... @ bientôt

Jean-Pierre SERRA



Avec vous
Pour vous
Pais de vous

© - DR
Groupe Nice-Matin

Page 1/12

Estérel région

41, bd de la Libération - Tél. 04.94.19.33.00 - Eurosud : 04.94.95.33.43 - saint-raphael@nicematin.fr

L'image du jour



La phrase

« Le dossier du centre international de ski nautique est très complexe, inextricable. Il s'en est fallu de peu que tout ne parte en live ! »

Dixit hier Luc Jousse, maire de Roquebrune-sur-Argens, à l'occasion de l'inauguration du site. Fermé depuis septembre 2012, le lac de l'Arena retrouvera donc dès cette semaine ses sportifs.

(Lire aussi en pages départementales).

À Roquebrune, le lac de l'Arena fait de nouveau des vagues !

C'est reparti pour un tour. Ou plusieurs. La glisse reprend ses droits sur le lac de l'Arena, à Roquebrune-sur-Argens, où le centre international de ski nautique a levé son rideau en ce chaud mardi. Sous le soleil, l'inauguration du site s'est déroulée dans une ambiance bon enfant. Et en présence du maire Luc Jousse, bien sûr, du sous-préfet Stanislas Cazelles et,

dernier à prendre la parole, SAS le prince Albert II de Monaco. Après avoir fait une arrivée remarquée en hélicoptère, son altesse s'est effacée pour laisser place au « show » de jeunes sportifs sur l'eau. Cinq athlètes - la plus jeune était âgée de 7 ans ! - ont ainsi redonné vie au grand lac. Le spectacle peut enfin recommencer !

(Photo Patrice Lapointe)

Le chiffre

10

C'est le nombre de mois séparant l'ordonnance de l'arrêté du maire de Roquebrune Luc Jousse, datée de septembre 2012, et qui interdisait l'utilisation du centre de ski nautique local. Et l'inauguration, ce matin, du « tout nouveau tout beau » site, par la fédération monégasque et en présence du prince Albert de Monaco. (Nous reviendrons sur le sujet dans notre édition de demain).

BP 17 - 83520 ROQUEBRUNE S/ARGENS



Spécial « Centre National de Ski Nautique »



Avec vous
Pour vous
Près de vous

© - DR -
Groupe Nice-Matin

Var

var-matin
Mercredi 31 juillet 2013

14

Albert II de Monaco, invité de marque à Roquebrune

À l'occasion de l'inauguration du centre international de ski nautique de Roquebrune-sur-Argens, le prince a rendu une visite très remarquée

Le si paisible lac de l'Arena n'en revient toujours pas. Sous un soleil de plomb, devant un parterre d'élus et de figures locales, le centre international de ski nautique semblait avoir retrouvé, hier, sa légendaire popularité. Des rives « VIP », à défaut de celles trôlées, il y a quelques mois encore, par les plus grands noms de la glisse aquatique (1). Autant dire que le lever de rideau de ce « tout nouveau-tout beau » site désormais dédié aux sportifs de tous niveaux était attendu. Les acteurs de sa renaissance, qui ont pris successivement la parole à quelques minutes de « couper » le double ruban – l'un aux couleurs de la France, l'autre à celles de la principauté de Monaco – se sont chargés de rappeler pourquoi. Et parmi eux, arrivé un peu après midi par hélicoptère, Albert II de Monaco.

La FFSN, grande absente

Le prince – après avoir honoré le même site de sa présence, en 2010, afin de soutenir les victimes des inondations – est revenu pour un événement bien plus festif. Le fruit d'une collaboration entre la fédération mo-



Comme en 2010, le prince Albert II de Monaco a tenu à soutenir ses amis roquebrunois. Après les inondations, l'inauguration du centre international fut nettement plus festive. (Photo Patrice Lapointe)

négasque de ski nautique (FMSN), la principauté, la municipalité de Roquebrune et l'entreprise Delli-Zotti, les deux propriétaires des lieux. « Du début des années quatre-vingt-dix à l'an dernier, le centre a vu évoluer des champions de la fédération française de ski nautique et de wakeboard (FFSNW) », a souligné Aleco

Keusseoglou, président de la FMSN. « Malheureusement, par faute d'entretien et suite aux inondations, le lac et ses installations ont dû fermer il y a un an pour non conformité. Les travaux de remise en état effectués ces derniers mois permettront d'assurer, dès aujourd'hui, le rôle tripartite du site. Un centre

d'entraînement pour sportifs de haut niveau, un autre pour sportifs plus amateurs, un lieu de compétition à l'échelon national et international. » Environ huit cent mille euros ont été nécessaires pour venir à bout des 50 000 m² d'algues et 10 000 m³ de vase parasitant le lac.

La FFSNW, qui s'est plusieurs fois érigée contre la municipalité suite aux divers arrêtés municipaux ordonnant la fermeture du site, n'a toutefois pas souhaité faire partie de l'aventure.

KATIA ENRIOTTI
kenriotti@nicematin.fr

1. Marian Malaquin, Nancy Chardin, Clémentine Lucine, Alexandre Poteau etc.

Ci-dessus
l'article
relatant
l'inauguration
du Centre National
devenu
« International » ...

Ci-contre
la signalisation du
site ...
avant
et
après ...



Spécial « Centre National de Ski Nautique »

Chaud devant

Désolé, cela ne va pas être possible... ou pas !

C'est leur parole contre la leur, ou vice-versa. L'inauguration du centre national de ski nautique de Roquebrune a été l'occasion, pour la Fédération française de ski nautique (FFSNW) et la municipalité roquebrunoise, de faire à nouveau parler la poudre. Alors que les partisans de la fédération avancent que les athlètes ont été gentiment priés de rester à l'entrée du site, la ville dément. Ces derniers étaient, au contraire, « les bienvenus ». Mais la FFSNW leur aurait fermement conseillé – défendu ? – de ne pas se rendre à la petite sauterie de réouverture du Vaudois. Difficile de savoir qui dit vrai...

Une chose est sûre, toutefois. La guerre ouverte entre la ville et la fédération n'est pas près de voir, ne serait-ce qu'à l'horizon, le bout du nez de l'armistice. Si la première procédure de la FFSNW lancée contre la ville a été déboutée, le sort des trois autres reste à venir... Mairie et fédération ont toutes deux des dossiers « en béton » selon leurs dires. A quand la fin du film ?

ROQUEBRUNE

Le centre de ski nautique refait des vagues P 5

Avec vous
Pour vous
Pais de vous

© – DR –
Groupe Nice-Matin

Estérel région

var-matin
Lundi 12 août 2013

5

Drapeau rouge, lac agité au centre de ski nautique

Alors que le torchon brûle entre Roquebrune et la Fédération française de ski nautique, l'inauguration du centre national a été la goutte d'eau. La guerre est loin d'être terminée

On a beau retourner le problème dans tous les sens, on ne comprend toujours pas la force des vagues. Depuis fin 2011, entre la ville de Roquebrune et la fédération française de ski nautique et de wakeboard (FFSNW), tout va à vau l'eau. La belle histoire entre champions d'Europe et autres champions du monde de la discipline et la cité du rocher s'est noyée. Lentement (lire notre édition du 11 juin). Plus violemment sur la fin, à savoir le 30 juillet dernier, à l'occasion de l'inauguration en grande pompe – le Prince Albert II de Monaco ou encore le sous-préfet Stanislas Cazelles étaient présents – du centre national de ski nautique, au lieu-dit le Vaudois (notre édition du 31 juillet). Le berceau des athlètes de la « fédé » n'est plus. Enfin... pour l'instant ?

Patrice Martin, président de la FFSNW et grand absent de la fête du mois dernier, ne décolère pas. « La municipalité préfère traiter avec le président de la fédération monégasque de ski nautique [l'homme d'affaires Aleco Keusseoglou, N.D.L.R.] et l'entreprise de



Le show nautique offert lors de l'inauguration, le 30 juillet, a laissé la fédération française de glace... (Photo doc. P. Lapoirie)

Gérard Dell'Zotti (1). C'est une opération purement commerciale. La FFSNW a un bail emphytéotique de 99 ans et un projet de longue date pour ce centre, tourné vers l'entraînement de nos athlètes. Alors attendons que les quatre procédures juridiques que nous avons engagées contre Roquebrune se terminent. Il se peut tout à fait que l'habillage ac-

tuel du site ne soit pas le même voire disparaisse demain... » Dans son combat, la FFSNW peut compter sur le Comité de Soutien et de Défense du Ski Nautique et du Wakeboard français (2), dont Gilbert Branchet, néo-Roquebrunois et jeune chargé de projet est à la tête. Fort d'une pétition aux trois cents

signatures, ce dernier dénonce « la confiscation d'un équipement visant l'intérêt général pour servir l'intérêt privé » et a été rejoint par des associations locales comme l'association de Préservation des Espaces Naturels entre Maures & Estérel (Apenne) ou les Indignés de Roquebrune.

Le ministère des Sports instruit le dossier

« Le conseil régional, le conseil général et même le ministère des sports sont au courant du scandale » précise Gilbert Branchet. Contacté par nos soins, le ministère nous a effectivement confirmé que le dossier était en cours d'instruction. A la mairie, on présente les choses différemment. « Le dossier est extrêmement complexe (lire ci-dessous), soupire Eric Behague, directeur général des services adjoint. « Mais la ville n'a rien vendu et l'ouvrage reste public ! Tout allait bien entre la fédération et la ville, de 1989 à 2011. C'est quand cette dernière a voulu remettre en état le site, suite aux inondations de 2010 et 2011 notamment, et, sans utiliser l'argent public, que les relations se sont détério-

rées. La fédération n'a pas tenu ses engagements contractuels, n'a pas versé d'argent pour les travaux, mais a tenu à garder le premier rôle dans le projet, alors commun, qui était et qui reste d'accueillir les athlètes de haut niveau. » Il y a quelques jours à peine, Patrice Martin a été débouté de la première de ses quatre procédures – celle dénonçant le rapport d'expertise demandé par la mairie et qui avait entraîné à l'été 2012 la fermeture du site pour dangerosité. « La deuxième vise le rapport sur l'état désastreux du bâtiment du centre, poursuit Eric Behague. La troisième dénonce une spoliation du site, toujours. Et la dernière, fraîchement tombée, conteste l'état d'abandon des équipements de la FFSNW, plus utilisés depuis des mois, donc. » Un imbroglio sur fond d'égo qui, au final, fait prendre l'eau à bien des rêves. Auréolés de bronze, d'argent et d'or.

KATIA ENRIOTTI
kenriotti@nicematin.fr

1. Qui s'est chargée en grande partie des travaux de réhabilitation du centre
2. www.csfmw.org



Laurent Gregoriou.
(Photo A. Viala)

Une affaire, des victimes et... un « bouc émissaire »

De ce conflit opposant la ville à la fédération française, les prodiges du ski nautique et du « wake » sont les principales victimes. Marian Malaquin, responsable du pôle France au Creps de Boulouris, évoque une « fausse joie » ressentie lors de l'inauguration du centre national. « C'est la fédération qui a la maîtrise de l'entraînement des athlètes, avance le jeune homme. Celle-ci

étant en désaccord avec la ville, le pôle ne peut donc pas avoir accès au plan d'eau. Il est en stand-by. Comme tout le monde, le champion roquebrunois Alexandre Poteau peut s'y entraîner, à titre personnel. Mais tant que les choses ne sont pas réglées entre la fédé et la mairie, je ne peux rien superviser. » Quant à Laurent Gregoriou, président de la ligue Paca de ski nauti-

que, il déplore ne pas avoir été consulté lors des négociations autour de la réhabilitation du centre. « La ligue est sous tutelle de la FFSNW, ma position est par conséquent très délicate. Je souhaite plus que tout valoriser la discipline, la tourner vers le grand public. Le centre de Roquebrune nous en offre la possibilité ! Mais vu l'état actuel des choses, m'y rendre avec les sportifs

régionaux est compliqué. On me reproche d'aller à l'encontre de la fédération. » Bouc émissaire inavoué, la ligue se désolait des tensions entre le maire Luc Jusse et Patrice Martin. « La Côte d'Azur est pourtant la base de la pyramide du ski nautique, conclut Laurent Gregoriou, un outil fabuleux qui ne demande qu'à se développer. »

K. E.

Spécial « Centre National de Ski Nautique »



Avec vous
Pour vous
Près de vous

© – Crédits Photos DR –



La signalisation du Centre National devenu « International » ...
Coté « pile » donnant sur la route départementale ...



... et coté « face » donnant sur le plan d'eau ...
Pas bien pareil comme disent les jeunes aujourd'hui ...



... et ci-dessus, le logo de la Fédération Monégasque de Ski Nautique encadrant la
dénomination « Centre International de Ski Nautique » ...
Au fond on distingue à droite le bâtiment d'accueil des athlètes ...
Mieux visible sur la photo de la page Facebook du
« Comité de Soutien et de Défense du Ski Nautique et du Wakeboard Français » ...
D'après ce que nous avons pu déduire des termes de la convention votée par le Conseil
Municipal il devrait, comme la tour du jury et ses dépendances, être détruit !!!!!!!



Spécial « Centre National de Ski Nautique »



Avec vous
Pour vous
Pais de vous

A voir aussi la page Facebook du Comité de Soutien et Défense du Centre National de Ski Nautique :

https://www.facebook.com/#!/SoutienEtDefenseDuCentreNationalDeSkiNautique?hc_location=stream

Ici la page mise à jour au 27 août invitant les lecteurs à acheter l'édition de ce jour du quotidien L'Équipe » :



Soutien et Défense du Centre National de Ski Nautique

1 082 J'aime · 463 personnes en parlent

Communauté

Pétition pour sauver le Ski Nautique Français: <http://bit.ly/1eaXOdb> Contre la spoliation du Centre National de Ski Nautique

À propos - Suggérer une modification

1 082

Mentions J'aime

Photos

Articles 1

Spoliation du Centre National de Ski Nautique

Comité de Soutien et Défense

À la une

Soutien et Défense du Centre National de Ski Nautique a changé sa photo de couverture. Il y a 4 heures

Merci à L'ÉQUIPE de médiatiser ce scandale sportif qui lèse l'Équipe de France et les contributeurs français.

32 amis

aiment

Soutien et Défense du Centre National de Ski Nautique

+23

Vous y retrouverez aussi le lien pour signer la pétition « pour sauver le Ski Nautique Français contre la spoliation du Centre National de Ski Nautique » :

<http://bit.ly/1eaXOdb>

© - DR -

AVAAZ.ORG
PÉTITIONS CITOYENNES

INSCRIPTION CONNEXION NOUS CONNAÎTRE AIDE

Le plus grand mouvement citoyen mondial en ligne pour le changement

CRÉER UNE PÉTITION

Créée par **Comité de Soutien et Défense du Ski Nautique & Wakeboard Français** et **Hubert & Valériane** François Gilbert B. France

Dédestinataire: **Ministère des Sports**

Contre la spoliation du Centre National de Ski Nautique par une fédération étrangère

981 signatures. Atteignons 1,000

POURQUOI C'EST IMPORTANT

Le Centre National de Ski Nautique créé en 1989 grâce à 2,3 millions d'euros de financements publics est le seul centre de la Fédération Française de Ski Nautique comptant 1600 licenciés. L'argent des contribuables qui a financé cet équipement est aujourd'hui menacé d'une spoliation pour pouvoir installer la récente Fédération Mongolaise de Ski Nautique créée en 2007 et comptant quelques licenciés.

Ne laissez pas tomber les sportifs français : signez dès à présent cette pétition et partagez autour de vous !

Rejoignez-nous sur Facebook pour rester informé : www.facebook.com/SoutienEtDefenseDuCentreNationalDeSkiNautique

Le communiqué de presse : <http://www.csdnwf.org/fr/ke/communiqu%C3%A9-spoliation-ski-nautique.html>

Le communiqué de presse de la Fédération Française de Ski Nautique et de Wakeboard : <http://www.fédération-france-ski-nautique.com/IMG/pdf/centre-national-de-ski-nautique-communication-de-la-ffsn.pdf>

Pour plus d'informations : www.csdnwf.org

Contact : Gilbert Brancher - gilbert.brancher@csdnwf.org - responsable du Comité de Soutien et de Défense du Ski Nautique & du Wakeboard Français

Publié le 31, 2013 Signalez cette page comme inappropriée

facebook 246 email 46 twitter 25

Cliquez pour copier: <http://www.avaz.org/fr/petition/Contre> COPIER



Avec vous
Pour vous
Pais de vous

© -

Spécial « Centre National de Ski Nautique »

Comme indiqué dans ma Newsletter n° 114 de ce jour, il m'a semblé indispensable en complément à mes précédentes Newsletters, notamment la n° 110 du 13 mai 2013 :

<http://www.jperra.fr/newsletter110.html>

et son flash info :

<http://www.jperra.fr/13-05-2013n110/newsletterjperrafrn110130513flashinfo.pdf>

de vous retracer les grandes étapes de ce dossier dans ce flash info « Spécial Centre National de Ski Nautique » joint en annexe au flash info n° 114.

L'été 2012 avait déjà placé le Centre National de Ski Nautique sous les projecteurs avec le « feuillet » sur la fermeture de cette structure publique par le Maire de Roquebrune. Voir pour plus de détails, mes Newsletters de l'été dernier, ainsi que les flashes infos associés :

<http://www.jperra.fr/newsletter89.html>

<http://www.jperra.fr/newsletter90.html>

<http://www.jperra.fr/18-08-2012n90/newsletterjperrafrn90180812flashinfo.pdf>

<http://www.jperra.fr/12-09-2012n91/newsletterjperrafrn91140912flashinfo.pdf>

Que s'est-il donc passé ces derniers mois pour que ce dossier prenne une telle tournure ?

En fait, si l'on en juge par le compte-rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 25 mai 2013, consultable sur le site de la Commune à partir du lien suivant :

<http://www.roquebrune.com/images/stories/Municipalite/PDF/crs%20cm27052013.pdf>

ce dossier a fait l'objet de deux délibérations :

- La première (point 5 de l'ordre du jour) concernait l'approbation d'un protocole transactionnel d'accord en vue de la création du Centre International de Ski Nautique et de Wakeboard ;
- La seconde (point 6 de l'ordre du jour) concernait l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public (AOT) parcelles cadastrées section BR 89 et BS 270 et de l'ouvrage sportif de ski nautique et de Wakeboard, sis lieu dit le Vaudois au profit de la SCA Platane du Vaudois.

Le domaine public comprenait d'après la suite de la délibération :

- de deux parcelles en nature de plan d'eau et de berges, cadastrées :
 - section BR n° 83 (et non 89 comme dans le titre de la délibération pour 20 862 m² ;
 - section BS n° 270 (22 528 m²)
 - soit une contenance totale de 43 390 m²,
 - sises lieu-dit « Le Vaudois »,
- d'un ouvrage public constitué d'un plan d'eau et de ses accessoires (un déversoir d'orage, un collecteur d'hydrocarbure, un canal d'évacuation, ouvrage d'assainissement pluvial, une fosse sceptique, une piste d'accès, un ponton, un hangar à bateaux, une cale de mise à l'eau, des rampes d'accès...), ainsi que deux bâtiments constituant :
 - un bâtiment d'accueil des athlètes (à terme démolie),
 - une tour de contrôle avec son logement de gardien (à terme démolie).
 - au profit de la SCA PLATANE DU VAUDOIS
- Il est précisé que l'A.O.T., est octroyée pour une durée minimum de 18 ans.

Ces deux délibérations ont été adoptées à la majorité, puisque M. BOUVARD s'est abstenu sur la première et a voté contre la seconde.

Deux points au moins méritent d'être relevés :

- Qu'en est-il des termes de ce protocole pour ce qui concerne la Fédération Française de Ski Nautique (FFSN) qui, d'après nos informations, devait être partie prenante dans cet accord ? Le Président de la FFSN ayant refusé de le signer, comment a-t-il été modifié ?
- Qu'en est-il des termes de l'AOT, notamment sur la démolition des deux bâtiments (prévues dans l'AOT votée au point 6) ? Pourquoi les démolir ? Qui va les reconstruire ? D'après nos informations, c'est le bénéficiaire de l'AOT, la SCA PLATANE DE VAUDOIS, qui en aurait la charge et qui resterait propriétaire de ces constructions ! On démolit des biens publics pour les reconstruire sous statut privé ? Dans quel but ?

En l'absence de publication des documents qui ont été signés, il n'est pas aisé d'obtenir des réponses ...

Spécial « Centre National de Ski Nautique »



Avec vous
Pour vous
Pais de vous

Voici l'extrait du compte-rendu sommaire de cette réunion retraçant ces deux délibérations prises le 25 mai dernier :

- 5 PROTOCOLE TRANSACTIONNEL D'ACCORD EN VUE DE LA CREATION DU CENTRE INTERNATIONAL DE SKI NAUTIQUE ET DE WAKEBOARD

Après débat, le Conseil Municipal :

2

AUTORISE M. le Maire à signer le protocole transactionnel.

VOTE : 25 voix POUR

1 ABSTENTION (M. BOUVARD)

- 6 AUTORISATION D'OCCUPER TEMPORAIREMENT LE DOMAINE PUBLIC (A.O.T.) PARCELLES CADASTREES SECTION BR N° 89 ET BS N° 270 ET DE L'OUVRAGE SPORTIF DE SKI NAUTIQUE ET DE WAKE BOARD SIS LIEUDIT LE VAUDOIS AU PROFIT DE LA SCA PLATANE DU VAUDOIS

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'Autorisation d'Occupation Temporaire (A.O.T.) de :

- de deux parcelles en nature de plan d'eau et de berges, cadastrées section BR n° 83 (20 862 m²) et section BS n° 270 (22 528 m²) pour une contenance totale de 43 390 m², sises lieu-dit « Le Vaudois »,
- d'un ouvrage public constitué d'un plan d'eau et de ses accessoires (un déversoir d'orage, un collecteur d'hydrocarbure, un canal d'évacuation, ouvrage d'assainissement pluvial, une fosse sceptique, une piste d'accès, un ponton, un hangar à bateaux, une cale de mise à l'eau, des rampes d'accès...), ainsi que deux bâtiments constituant :
 - un bâtiment d'accueil des athlètes (à terme démoli),
 - une tour de contrôle avec son logement de gardien (à terme démoli).

au profit de la SCA PLATANE DU VAUDOIS

APPROUVE l'A.O.T., pour une durée minimum de 18 ans.

AUTORISE M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de cette A.O.T.

VOTE : 25 voix POUR

1 voix CONTRE (M. BOUVARD)

On lit dans divers supports que c'est en l'absence d'intégration dans le patrimoine communal d'une grande partie des terrains d'assiette du Centre National (plan d'eau et bâtiments) que ce montage a été élaboré ...

Pourtant l'acquisition des terrains d'emprise de cet ouvrage public (cf. la délibération du 25 mai 2013) a bien été prévue depuis l'origine.

© - DR -

D'ailleurs, c'est pour ne pas ralentir la réalisation du projet que la FFSN a signé les promesses de vente en août 1988 avec la SCA LES PLATANES DE VAUDOIS pour environ 9 hectares et pour le reste, un peu plus de 4 hectares avec M. et Mme CURETTI.

La Commune devant ensuite se substituer dès que le Conseil Municipal aurait donné son accord sur le projet et sur son financement ...

Le Conseil Municipal a donné un accord de principe le 13 février 1989 sur le projet.

Il a ensuite décidé de confier au cours de sa séance du 7 juin 1989 à une société d'économie mixte publique « la Société Provençale d'Équipement » (SPE) :

- les études et la réalisation des travaux
- au moyen d'une convention mixte de prestations de services, de mandat d'études et de réalisation.

Par ailleurs, le Conseil Municipal a délibéré lors de sa séance du 30 mai 1990 pour acquérir :

- la propriété CURETTI « ... située sur l'emprise du Centre National de Ski Nautique ... par voie d'échange avec une propriété communale ... »
- et ceux de la SCA LES PLATANES DE VAUDOIS « ... d'une superficie totale de 106 528 m² pour un prix de 965 680 F. »

Il convient d'ailleurs de préciser que cette somme a été inscrite au budget de la Commune et a été conservée durant de nombreuses années dans les comptes administratifs qui ont suivi, dans les « reste à réaliser »

Voir à la page suivante, les copies des extraits de délibérations concernant ces deux décisions.

Spécial « Centre National de Ski Nautique »



Avec vous
Pour vous
Pais de vous

© - DR -

VILLE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MAI 1990

90/8386

LES PLATANES DE VAUDOIS
Terrains d'emprise Centre National de ski nautique

D'acquies la propriété CURETTI, situé quartier du Vaudois, d'une superficie de 46.930 m2 estimée à 463.900 Frs par voie d'échange avec une propriété communale d'une superficie de 22 758 m2 estimée 456.000 Frs, située quartier du Fournel

26 Dans le cadre du montage juridique du Centre National du ski nautique, la Commune assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération. A ce titre, elle doit acquérir les parcelles qui font l'objet d'un aménagement.

L'estimation des Domaines a été effectuée, les problèmes d'urbanisme ont été réglés avec l'adoption, le 30 mars dernier, de la révision du Plan d'Occupation des Sols, le financement de l'ensemble de l'opération est en place, les promesses de vente nécessaires au démarrage des travaux ont été signées.

Il convient donc de régler les acquisitions foncières en autorisant le Maire à signer les actes nécessaires.

Le Conseil Municipal
OUI l'exposé

DECIDE

- d'acquérir les terrains d'emprise du Centre National de Ski Nautique appartenant à la S.C.A. Les Platanes pour une superficie de 106 528 m2 et un prix de 965 680 Frs.
- d'autoriser le Maire à signer les actes nécessaires devant Maître MIRAMON, notaire à Roquebrune.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré à Roquebrune les jour, mois et an susdits.

.....

CURETTI

LES PLATANES DE VAUDOIS
Terrains d'emprise Centre National de Ski Nautique

26a Dans le cadre du montage juridique du Centre National du ski nautique, la Commune assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération. A ce titre, elle doit acquérir les parcelles qui font l'objet d'un aménagement.

Au cours de la négociation avec Monsieur CURETTI, l'opportunité est apparue de régler cette acquisition par voie d'échange entre une propriété communale de même valeur estimée par les Domaines et la propriété CURETTI.

Il est donc proposé d'acquérir la propriété CURETTI, située sur l'emprise du Centre National de Ski Nautique d'une contenance de 46.390 m2 et d'un prix estimé de 463.900 Frs par voie d'échange avec une propriété communale d'une superficie de 22 758 m2 située dans le même quartier et estimée à 456.000 Frs.

Le Conseil Municipal
OUI l'exposé

DECIDE

VILLE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MAI 1990

90/8486

LES PLATANES DE VAUDOIS
Terrains d'emprise Centre National de ski nautique

- d'acquérir la propriété CURETTI, situé quartier du Vaudois, d'une superficie de 46.930 m2, estimée à 463.900 Frs par voie d'échange avec la propriété communale d'une superficie de 22 758 m2 estimée 456.000 Frs, située quartier du Fournel

- d'autoriser le Maire à signer les actes nécessaires devant Maître MIRAMON, notaire à Roquebrune.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré à Roquebrune les jour, mois et an susdits.

.....

Spécial « Centre National de Ski Nautique »

Avec vous
Pour vous
Pais de vous

© – DR –

L'échange avec M. et Mme CURETTI a été réalisé. Ces terrains sont donc devenus propriétés communales et ce sont ceux qui ont été visés dans l'AOT.

Ils sont situés pratiquement au centre du plan d'eau et ont pour assiette une petite partie de la tour du jury et ses dépendances ...

Pour ce qui concerne l'acquisition auprès de la SCA Les Platanes du Vaudois, la signature n'est pas intervenue dans un premier temps en raison d'une succession quelque peu complexe à la suite du décès du gérant de la SCA. Des relances ont pourtant été effectuées notamment en avril 1991, avant la réception définitive des travaux qui devait intervenir en juin de cette même année.

Rappelons que les études ont débuté fin 1989, les travaux ont commencé en 1990 et l'inauguration s'est déroulée en juin 1991.

Une troisième tranche de travaux a été nécessaire ensuite, hors convention SPE, pour la réalisation de la tour du jury au dessus d'un bâtiment d'accueil en bordure de la partie centrale du plan d'eau.

Les Championnats d'Europe juniors, suivis des Championnats du Monde en 1995 ont permis de tester le fort potentiel de ce site, Centre National de la FFSN et Centre d'Entraînement des Skieurs de haut-niveau en partenariat avec le CREPS de Boulouris.

Entre 1995 et 2001, de nombreuses compétitions s'y sont déroulées et une grande partie des champions d'aujourd'hui y a été formée ...

Que s'est-il passé entre 2001 et 2012, pour en arriver à une telle dégradation des relations entre la FFSN et la Commune ? Je ne suis pas le mieux placé pour le savoir ...

En consultant les registres du Conseil Municipal, on peut retrouver dans une « fameuse » séance du 23 juin 2009, quelques éclairages sur des projets sur ce même site, mais qui n'ont pas abouti ...

En effet, dans cette séance « mémorable » où furent décidées entre autres des ventes de parcelles aux Garillans à la société TA Développement, des cessions de terrains au quartier Raphèle ou au quartier des Clos, le déclassement et la cession du terrain de sport dit « de la Rivière » aux Issambres pour des constructions, le déclassement et la vente du foyer logement « La Récampado », a été voté à l'unanimité au point 23, en vue de la création d'un centre européen de ski nautique au Vaudois, le lancement de la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique en vue de l'acquisition des parcelles nécessaires au fonctionnement de l'actuel Centre National de Ski Nautique et de son extension. Cf. titre de la délibération et extrait ci-dessous :

23 CREATION D'UN CENTRE EUROPEEN DE SKI NAUTIQUE AU VAUDOIS - LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE EN VUE DE L'ACQUISITION DES PARCELLES NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DE L'ACTUEL CENTRE NATIONAL DE SKI NAUTIQUE ET A SON EXTENSION

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de réalisation d'un Centre Européen de Ski Nautique avec création d'un second plan d'eau et d'infrastructures diverses, sur tout ou partie des parcelles cadastrées section BR n° 142, 143, 144 et BS n°66p, 67, 79, 80, 83p,89 ,90, 174p, 175p et 277, sises au lieu dit Le Vaudois, soit une emprise totale de 22 ha 82 a 94 ca environ (selon les plans ci-joints),

AUTORISE M. le Maire à recourir à la procédure d'expropriation prévue par les textes législatifs et réglementaires du Code de l'expropriation, en vue de l'acquisition par voie d'expropriation des parcelles de terrain cadastrées section BR n° 142,143, 144 et BS n°66p, 67, 79, 80, 83p,89 ,90, 174p, 175p et 277, nécessaires à la réalisation du second plan d'eau et de ses infrastructures annexes, le tout formant un futur Centre Européen de Ski Nautique,

AUTORISE M. le Maire à saisir Monsieur le Préfet du Var sur la base d'un dossier réglementaire, pour solliciter l'ouverture des enquêtes conjointes d'utilité Publique et parcellaire,

AUTORISE M. le Maire à saisir France Domaine pour faire procéder à l'estimation des biens et droits réels immobiliers,

AUTORISE M. le Maire à saisir le juge de l'expropriation auprès du Tribunal de Grande Instance de TOULON, en vue de la fixation des indemnités dues,

HABILITE M. le Maire à préparer tout document relatif à cette procédure et à représenter la Commune, tant devant les juridictions administratives que judiciaires si nécessaire,

AUTORISE M. le Maire à prendre toute décision et à signer tout document relatif et nécessaire au bon déroulement de la procédure d'expropriation,

PRECISE que les dépenses afférentes à cette opération seront inscrites au budget de la Commune.

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

Spécial « Centre National de Ski Nautique »



Avec vous
Pour vous
Pais de vous

© – DR –
Groupe Nice-Matin

Le projet d'internationalisation du Centre National ne date donc pas d'hier, puisque ce projet d'extension voté en Conseil Municipal, « remonte » à 4 ans !

Ce qui est curieux dans cette délibération, c'est que l'on indique dans son titre que ces expropriations sont destinées « ... au fonctionnement de l'actuel Centre National ... » alors que les parcelles privées sur lesquelles est implanté le complexe actuel (2/3 du plan d'eau et bâtiments) ne sont pas visées par la délibération. Omission ?

On aurait pu penser que face à la difficulté d'obtenir un accord de la SCA LES PLATANES DE VAUDOIS sur la vente des terrains, on allait en « profiter » pour régulariser cette situation bien inconfortable pour la Commune et donc utiliser le seul outil qui le permet, à savoir l'expropriation ! Il faudrait en connaître les raisons !

Si cette solution avait été retenue, la Commune serait aujourd'hui propriétaire de la totalité des terrains d'emprise et donc de la globalité du Centre National de Ski Nautique, puisqu'elle est déjà propriétaire du plan d'eau et de ses dépendances ainsi que des bâtiments (cf. décision du Conseil Municipal du 25 mai 2013).

Ainsi, la gestion de ce dossier aurait été purgée des problèmes fonciers, ce qui aurait très certainement permis de l'aborder de façon plus saine avec une gouvernance publique unique !

Que s'est-il donc passé entre 2009 et 2013 ? Pourquoi le projet d'un deuxième bassin a-t-il été « remis sur le tapis » ? Rappelons en effet que cette éventualité avait été envisagée à l'origine, mais elle ne pouvait être viable qu'en contrepartie d'un programme immobilier conséquent !

Comment peut-on accepter à présent que des ouvrages financés par des institutions publiques : Etat, Région, Département et Commune, puissent toujours reposer sur un foncier en grande partie privé ? Alors que des procédures d'expropriation auraient pu être engagées ?

Quelle attitude les collectivités vont-elles tenir ? alors qu'elles ont financé un ouvrage dont la vocation n'est plus assurée aujourd'hui !

Comment peut-on « zapper » la Fédération Nationale de Ski Nautique, seule habilitée à gérer le Centre National et disposant d'une convention pour le faire ?

Comment peut-on imaginer de faire démolir par un tiers des ouvrages financés par des fonds publics et les faire reconstruire en pleine propriété ?

Quel est le rôle joué par les représentants de l'Etat dont on nous dit qu'ils ont été associés à tous les stades des négociations ?

Autant de questions qui doivent obtenir des réponses !

Ces premiers éléments sont d'abord destinés à objectiver le débat et à rappeler divers aspects de ce dossier, notamment au plan administratif et juridique ...

D'autres suivront, dès que nous serons en possession des documents qui ont conduit à formaliser cette situation inconcevable !

Bonne lecture et @ bientôt ...

Pour clôturer ce flash info, voici dans les pages qui suivent quelques photos « collectors », certaines déjà diffusées, d'autres non !!!

Le Centre national de ski nautique de Roquebrune inauguré hier

Inauguration officielle en grande pompe, hier, du Centre national de ski nautique à Roquebrune-sur-Argens. Un demi-millier de personnes assistaient à l'événement dont de nombreuses personnalités : MM. Arreckx, président du Conseil général ; Hugues, préfet du Var ; Laurin, sénateur-maire de St-Raphaël ; Léotard, député-maire de Fréjus ; Cabasse, Conseiller général-maire de Roquebrune ; Bréhant, maire de Grimaud et représentant Jean-Claude Gaudin, président du Conseil régional ; des conseillers généraux et maires, MM. Ramage, président de la CCI du Var ; Augé et Baltzer, directeurs régional et départemental de la Jeunesse et des Sports ; Carlotto, directeur de la DDA, les autorités militaires et sportives ; MM. Leprince, presi-

dent de la Fédération française de ski nautique, et Cau, directeur technique national, l'ensemble du conseil municipal, etc...
M. Leprince était le premier à monter sur la tribune surplombant le bassin de huit-cents mètres pour souligner la qualité de ces installations, exprimant sa joie et remerciant les différents partenaires de cette réalisation (Etat, Région, département et commune).
M. Arreckx se faisait un plaisir de signaler — ou rappeler — que le Var qui a la réputation d'être un département de retraités est aussi un département très sportif, énumérant quelques fleurons varois et que ce stade nautique contribuera à en développer l'image.

Après que M. Cabasse eût retracé l'histoire du projet et que M. Bréhant ait apporté le témoignage d'amitié du Conseil régional, M. le préfet concluait en souhaitant « Que le Var devienne la Californie de l'Europe » Allusion aux skieurs qui devaient s'y entraîner avant que ne voit le jour ce Centre national qui accueillera toutes les sélections, jeunes et seniors, pour les entraînements et compétitions ; la première d'entre elles étant le Championnat d'Europe juniors dès cet été (du 22 au 25 août).

Un copieux buffet attendait les invités dans le tout nouveau bâtiment de la F.S.N. après que le ruban eût été coupé et pendant que quelques champions effectuaient des démonstrations appréciées.



En présence des personnalités M. Cabasse coupe le ruban.

(Photo B. G.)

Spécial « Centre National de Ski Nautique »



Avec vous
Pour vous
Près de vous

© - DR -
Groupe Nice-Matin

Le Var haut lieu du ski nautique

Aujourd'hui, le Bassin méditerranéen, plus particulièrement la commune varoise de Roquebrune-sur-Argens, célèbre... le plus beau centre national de ski nautique européen. Ce plan d'eau exceptionnel de 800 m de long et d'une profondeur constante de 1,80 m a coûté quinze millions de francs... et a été à l'abri du vent. Désormais opérationnel, ce stade olympique entre dans le cercle très fermé des lieux où le ski nautique peut être pratiqué dans des conditions optimales par l'élite des trente mille français répartis dans deux-cent-trois clubs et dix-sept clubs, que compte la F.F.S.N.

Ce haut lieu accueillera du 22 au 26 août sa première grande épreuve, les championnats d'Europe cadets-juniors qui regroupent dix-huit nations. La France, menée au hi-garde européen, assurera trois au classement mondial lors de ces épreuves. Et pour le moment, nos représentants sont déjà à pied d'œuvre et prennent visiblement du plaisir à évoluer en pareil lieu.

(Photo Gérard Crestel)



(Photos Patrick Blanchard et Jacques Ducord.)

Santé et sport : le Var en forme

Deux visites ministérielles dans une même journée, voilà qui témoigne du dynamisme du Var et de l'intérêt qu'il suscite. Ainsi, Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la Santé, a rendu hommage au travail effectué par le centre hospitalier intercommunal de Toulon, au cours de la visite de l'exposition « Avenir et Santé » qui se termine aujourd'hui au Palais Neptune. Quant à Michèle Alliot-Marie, ministre de la Jeunesse et des Sports — ci-contre en compagnie de Patrice Martin, champion du monde de ski nautique —, elle est venue au C.R.E.P.S. de Boulouris, à Saint-Raphaël, répondre aux questions des fonctionnaires de l'Académie et des responsables des associations sportives.

► PAGE 2

Le ministre des Sports dans le Var

C'est par l'inter-région Sud-Est que M^{me} Michèle Alliot-Marie, ministre des Sports et de la Jeunesse, a achevé hier sa prise de contact avec le mouvement sportif et associatif. Dans un premier temps, elle a reçu les représentants des régions Rhône-Alpes et P.A.C.A. au C.R.E.P.S. de Boulouris. Ensuite, elle s'est rendue sur le site du Centre national de ski nautique de Roquebrune-sur-Argens qui sera le théâtre des championnats du monde 1995. A Boulouris, le ministre a notamment visité la nouvelle et ultra moderne salle de musculation (notre photo Philippe Arnassan). A Roquebrune, Patrice Martin l'a invitée à fêter en 1995 son... 8^e titre mondial.



Spécial « Centre National de Ski Nautique »



Avec vous
Pour vous
Près de vous

© –
Crédits Photos DR –



Le 24 septembre 1993, Mme la Ministre des Sports en visite sur le site ...
La Commune lui offre une tapisserie, réalisée par Jean-Michel Agache,
artisan d'art installé dans le Vieux-Village ...



Pendant le Mondial ...

Ci-dessus, le dimanche après-midi, Patrice MARTIN, pourtant blessé,
se prépare pour la dernière épreuve, celle du saut, qu'il la remporter
et ainsi réaliser ainsi un triplé historique ...

Rappelons que son Altesse Sérénissime, le Prince Héritier Albert,
nous avait fait l'honneur d'être présent le samedi, pour assister à plusieurs épreuves,
mais aussi pour remettre des médailles en sa qualité de membre du CIO ...

Ci-dessous, la foule dans les tribunes

